

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2023 À 18H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents:

Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-Renaud BERETTI **AIX-LES-BAINS** 1 SADOUX FRUGIER Michel 2 AIX-LES-BAINS **BRISON SAINT INNOCENT** CROZE Jean-Claude Pouvoir de Nicolas JACQUIER DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle 4 **BRAISSAND Jean-François ENTRELACS** Pouvoir de Robert AGUETTAZ 6 **GRESY-SUR-AIX** MAITRE Florian **NOVELLI Julie** LA BIOLLE LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno 8 **MERCAT Nicolas** LE BOURGET DU LAC LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard 10 **HUYNH Antoine** 11 LE MONTCEL FILIPPI Laurent MOUXY 12 **CROUZEVIALLE Bruno PUGNY-CHATENOD** 13 Pouvoir de Jean-Marc DRIVET **ROGNARD Olivier** 14 **RUFFIEUX** SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** 15 SAINT OURS **ALLARD Louis** 16 DILLENSCHNEIDER Gérard SAINT PIERRE DE CURTILLE 17

TOUGNE-PICAZO Brigitte

LOISEAU Jean-Claude

CHAPUIS Nicolas

MERCIER Yves

Pouvoir de Marie-Claire BARBIER

19 communes présentes

TRESSERVE

TREVIGNIN

VOGLANS

18

19

20

21

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS GUIGUE Thibaut
CHANAZ HUSSON Yves
MERY FONTAINE Nathalie

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 novembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 15 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 21 présents et 5 procurations

Julie NOVELL1 est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°:1

Année: 2023

Exécutoire le : 1 3 DEC. 7023

Publiée / Notifiée le : 13 DEC. 2023

Visée le : 1 3 DEC. 2023

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains Ne 5 décembre 2023

sident Rena BERETT

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 33

Présents : 21 Présents et représentés : 26

Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions: 0 Blancs: 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 13/12/2023

Date de réception de l'accusé de 13/12/2023

réception:

Numéro de l'acte: d4763 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte # 073-200068674-20231205-d4763-DE

Date de décision : 05/12/2023

Acte transmis par: ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

5.2.3. Autres